



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Service Eau, Environnement, Risques
Unité Environnement, Energies, Chasse
Affaire suivie par Caroline BOUDE
Tél. : 02.40.67.23.63
Fax : 02.40.67.24.59
caroline.boude@loire-atlantique.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE MODIFICATIF

- VU** le code de l'Environnement, notamment le livre V, titre VII, chapitre Ier et ses articles L 571-10 et R 571-32 à 43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres;
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 modifié par décret 2007-18 du 5 janvier 2007 ;
- VU** la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment son article 14 ;
- VU** le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;
- VU** le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
- VU** l'arrêté du 30 mai 1996, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 04 avril 2001, établissant une liste des voies classées sur la commune de Saint Nazaire;
- VU** l'avis réputé favorable du conseil municipal en date du 15 Février 2011;

CONSIDERANT que certaines voies figurant dans l'arrêté du 04 avril 2001 ont connu des évolutions notables de trafic ou des modifications au niveau du début et de la fin du tronçon et que de nouvelles voies ont également dépassé les seuils de trafic de classement et qu'il y a lieu en conséquence de compléter ledit arrêté ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan annexé.

ARTICLE 2 : Sur la commune de **Saint Nazaire**, le classement des infrastructures de transports ferroviaires est révisé tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, l'ancien et le nouveau classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé et la largeur des secteurs affectés par le bruit.

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES ET FERROVIAIRES							
Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	DÉBUTANT	FINISSANT	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	TISSU
Ligne 515000	N° 3853	490.820	494.005	3	3	100m	

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

ARTICLE 3 : Les bâtiments à construire, dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

ARTICLE 4 : Le présent classement doit être annexé par Monsieur le Maire de la Commune de Saint Nazaire au Plan Local d'Urbanisme et le cas échéant aux documents d'urbanisme en tenant lieu.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté doivent être reportés par Monsieur le Maire de la commune de Saint Nazaire sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme et le cas échéant des documents d'urbanisme en tenant lieu.

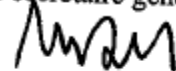
ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Une copie du présent arrêté sera affichée pendant un mois au minimum.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le Maire de la commune de Saint Nazaire et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 : Le tableau comprenant l'ensemble des voies classées pour la commune de Saint Nazaire figure en annexe 1 au présent arrêté.

Nantes, le **21** MAR. 2011
Le **PREFET**

pour le préfet
le secrétaire général



Michel PAPAUD

ANNEXE 1

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
Nom de l' infrastructure	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
N471.03.01	N471.03.01	BD DE LA LIBERATION	RUE J JAURES	2	250m	Rue en U
D971.02.02:1	D971.02.02:1	BD VICTOR HUGO	AV DE LA REPUBLIQUE	2	250m	Rue en U
D971.03.01	D971.03.01	AV DE LA REPUBLIQUE	RUE D ANJOU	2	250m	Rue en U
N471.02.01	N471.02.01	AV DU CDT HERMINIER	BD DE LA LIBERATION	2	250m	Rue en U
D971.07.01	D971.07.01	RUE DE LA VILLE HALLUARD	AV PENHOET	3	100m	Tissu ouvert
D971.04.01	D971.04.01	RUE D ANJOU	ROND POINT EUROPE	3	100m	Rue en U
D47.01.02	D47.01.02	RN 171	route de GUNDREFF	3	100m	Tissu ouvert
D47.01.01	D47.01.01	route de GUNDREFF	RD971	3	100m	Tissu ouvert
D92.08.01	D92.08.01	RUE AMBROISE	PLACE BRICHAUX	3	100m	Tissu ouvert
D92.02.01	D92.02.01	RUE DES ORMES	RUE PITRE GRENAPIN	3	100m	Tissu ouvert
D92.03.01	D92.03.01	RUE PITRE GRENAPIN	RUE DES PEUPLIERS	3	100m	Tissu ouvert
D92.01.01	D92.01.01	ROND POINT	RUE DES ORMES	3	100m	Tissu ouvert
D92.04.01	D92.04.01	RUE DU LERIOUX	RUE SAINT MARC	3	100m	Tissu ouvert
D92.05.01	D92.05.01	RUE DE SAINT MARC	RUE DES PEUPLIERS	3	100m	Tissu ouvert
D92.06.01	D92.06.01	RUE DES PEUPLIERS	RUE AMBROISE	3	100m	Tissu ouvert
D92.07.01	D92.07.01	RUE AMBROISE	PLACE BRICHAUX	3	100m	Tissu ouvert
D492.03.01	D492.03.01	BD SARRELOUIS	RN171	3	100m	Tissu ouvert
D492.02.01	D492.02.01	RUE GRENAPIN	BD SARRELOUIS	3	100m	Tissu ouvert
D971.05.01	D971.05.01	ROND POINT EUROPE	BD DE LA VILLE HALLUAR	4	30m	Tissu ouvert
D971.06.01	D971.06.01	RUE GAUTIER	BD PAUL LEFERME	4	30m	Tissu ouvert
D971.09.01	D971.09.01	AV PENHOET	RUE PAUL BERT	4	30m	Tissu ouvert
D971.10.01	D971.10.01	RUE PAUL BERT	RUE ANATOLE FRANCE	4	30m	Tissu ouvert
D971.11.01	D971.11.01	RUE ANATOLE FRANCE	Limite communale Est	4	30m	Tissu ouvert
D971.01.01:1	D971.01.01:1	PLACE BRICHAUX	CD47 RUE GUTENBERG	4	30m	Tissu ouvert
D971.02.01	D971.02.01	RUE GUTENBERG	BD VICTOR HUGO	4	30m	Tissu ouvert
D492.01.01	D492.01.01	D92 OCEANIS	RUE GRENAPIN	4	30m	Tissu ouvert
D92.02.04	D92.02.04	500M NORD D492	D492	3	100m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
AV. FRANCOIS MITTERRAND_2	AV. FRANCOIS MITTERRAND_2	Av. Géo André	Rue Lebrun	4	30m	Tissu ouvert
AV. FRANCOIS MITTERRAND_1	AV. FRANCOIS MITTERRAND_1	Av. Pierre de coubertin	Av. Géo André	4	30m	Tissu ouvert
RUE AUGUSTE CHENEVEAUX AV. DE PENHOET AV. DU COMMANDANT L'HERMINIER	RUE AUGUSTE CHENEVEAUX AV. DE PENHOET AV. DU COMMANDANT L'HERMINIER	Av. François Miterrand	Rue Mendès France	4	30m	Tissu ouvert
BD ALBERT 1ER_1	BD ALBERT 1ER_1	Bd de la Liberté	Bd des Apprentis	4	30m	Tissu ouvert
BD ALBERT 1ER_2	BD ALBERT 1ER_2	Rue Paul Perrin	Av de la République	4	30m	Tissu ouvert
BD PAUL LEFERME_2	BD PAUL LEFERME_2	Av. de Lesseps	Rue Jules Mansard	4	30m	Tissu ouvert
BD PAUL LEFERME_1	BD PAUL LEFERME_1	Rue Jules Mansard	Av. Géo André	4	30m	Tissu ouvert
BD PERRIN	BD PERRIN	Bd de l'Europe	Rue Halluard	4	30m	Tissu ouvert
BD PIERRE DE MAUPERTUIS	BD PIERRE DE MAUPERTUIS	Rue des Frères Pereire	Bd de l'Europe	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_3	BD RENE LAENNEC_3	Bd de la Fraternité	Bd du Moulin de la Butte	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_2	BD RENE LAENNEC_2	Bd de l'Hôpital	Rue Vasco de Gama	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_1	BD RENE LAENNEC_1	Bd de Sunderland	Bd de l'Hôpital	4	30m	Tissu ouvert
BD WILLY BRANDT	BD WILLY BRANDT	Route des Fréchets	Bd de Sunderland	4	30m	Tissu ouvert
BD DE BOUGAINVILLE	BD DE BOUGAINVILLE	Rue de Pornichet	Route des Fréchets	4	30m	Tissu ouvert
BD DE SARRELOUIS	BD DE SARRELOUIS	Rue Hoche	Rue de la Ville Halluard	4	30m	Tissu ouvert
BD DE SUNDERLAND	BD DE SUNDERLAND	RN 171	Rue Michel de Montaigne	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_3	BD DE L'HOPITAL_3	CD 492	Rue Emile Broodcoorens	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_2	BD DE L'HOPITAL_2	Rue Emile Broodcoorens	Bd René Laennec	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_1	BD DE L'HOPITAL_1	Chemin des Mules	Rue Léon Bourgeois	4	30m	Tissu ouvert
BD DES APPRENTIS_2	BD DES APPRENTIS_2	Route des Landettes	Chemin des Mules	4	30m	Tissu ouvert
BD DES APPRENTIS_1	BD DES APPRENTIS_1	CD 492	Route des Landettes	4	30m	Tissu ouvert
BD DU MOULIN DE LA BUTTE	BD DU MOULIN DE LA BUTTE	Rue Emile Ollivaud	CD 213	4	30m	Tissu ouvert
		Av. de Penhoet	Rue Emile Ollivaud	4	30m	Tissu ouvert
		Rue Michel de Montaigne	Rue Hoche	4	30m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
Nom de l' infrastructure	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
BD DU PRESIDENT WILSON_1	BD DU PRESIDENT WILSON_1	Rue Vincent Auriol	Av. de Béarn	4	30m	Tissu ouvert
BD DU PRESIDENT WILSON_2	BD DU PRESIDENT WILSON_2	Av. de Bearn	Av. de Lesseps	3	100m	Tissu ouvert
ROUTE DE SAINT-MARC	ROUTE DE SAINT-MARC	Chemin du Prazillon	RD 92	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DES FRECHETS	ROUTE DES FRECHETS	Bd du Docteur René Laennec	Route de la Trébale	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU BOIS JOALLAND	ROUTE DU BOIS JOALLAND	CD 492	Route de la Chaponnerie	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_1	ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_1	Route du Bois Joalland	Rue Philibert Delorme	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_2	ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_2	Rue Philibert Delorme	Route des Commandières	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU FORT DE L'EVE_2	ROUTE DU FORT DE L'EVE_2	Route de la Courance	Chemin du Prazillon	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU FORT DE L'EVE_1	ROUTE DU FORT DE L'EVE_1	Rue Adrien Pichon	Route de la Courance	4	30m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN_1	RUE ALBERT DE MUN_1	Bd Victor Hugo	Rue d'Ypres	5	10m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN 2	RUE ALBERT DE MUN 2	Rue d'Ypres	Rue de Normandie	5	10m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN 3	RUE ALBERT DE MUN 3	Rue de Normandie	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE EMILE BROODCOORENS	RUE EMILE BROODCOORENS	Rue des Troenes	Bd de Sarrelouis	4	30m	Tissu ouvert
RUE GABRIEL FAURE	RUE GABRIEL FAURE	Bd René Laennec	Av. Pierre de Coubertin	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_1	RUE HENRI GAUTIER_1	Bd de la Libération	Rue Jeanne d'Arc	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_2	RUE HENRI GAUTIER_2	Rue Jeanne d'Arc	Rue Albert de Mun	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_3	RUE HENRI GAUTIER_3	Rue Albert de Mun	Rue de Stalingrad	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_4	RUE HENRI GAUTIER_4	Rue de Stalingrad	Rue du Général de Gaulle	4	30m	Tissu ouvert
RUE HOCHE	RUE HOCHE	Bd du Moulin de la Butte	Av. du Commandant l'Herminier	4	30m	Tissu ouvert
RUE MICHEL ANGE	RUE MICHEL ANGE	Rond-Point Océanis	Rue Albert Einstein	4	30m	Tissu ouvert
RUE MICHEL DE MONTAIGNE	RUE MICHEL DE MONTAIGNE	Rue François Villon	Bd du Moulin de la Butte	4	30m	Tissu ouvert
RUE PITRE GRENAPIN	RUE PITRE GRENAPIN	Rue de la Vecquerie	Route de la Côte d'Amour	5	10m	Tissu ouvert
RUE VINCENT AURIOL	RUE VINCENT AURIOL	Rue du Général de Gaulle	Bd de Verdun	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_5	RUE D'ANJOU_5	Rue des Caboteurs	Rue du Général de Gaulle	3	100m	Rue en U
RUE D'ANJOU_4	RUE D'ANJOU_4	Rue Albert de Mun	Rue des Caboteurs	4	30m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
RUE D'ANJOU_3	RUE D'ANJOU_3	Rue Jean Jaurès	Rue Albert de Mun	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_2	RUE D'ANJOU_2	Rue Fidèle Simon	Rue Jean Jaurès	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_1	RUE D'ANJOU_1	Rue de Cardurand	Rue fidèle Simon	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE L'ILE DE FRANCE	RUE DE L'ILE DE FRANCE	Rue de la Ville Halluard	Rue de Cardurand	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA BERTHAUDERIE	RUE DE LA BERTHAUDERIE	Rue Vasco de Gama	Rue François Villon	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE 01	RUE DE LA VILLE 01	Avenue de la République	Rue de l'ile de France	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE_1	RUE DE LA VILLE_1	Rue de l'ile de France	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE_2	RUE DE LA VILLE_2	Rue d'Anjou	Rue Henri Gautier	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU COMMANDANT GATE_2	RUE DU COMMANDANT GATE_2	Bd Jean Mermoz	Bd Gambetta	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU COMMANDANT GATE_1	RUE DU COMMANDANT GATE_1	Rue Léon Bourgeois	Bd Jean Mermoz	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_5	RUE DU GENERAL DE GAULLE_5	Rue du 28 Février 1943	Rue Henri Gaultier	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_4	RUE DU GENERAL DE GAULLE_4	Rue d'Anjou	Rue du 28 Février 1943	3	100m	Rue en U
RUE DU GENERAL DE GAULLE_3	RUE DU GENERAL DE GAULLE_3	Place François Blancho	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_2	RUE DU GENERAL DE GAULLE_2	Place François Blancho	Place François Blancho	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_1	RUE DU GENERAL DE GAULLE_1	Bd Gambetta	Place François Blancho	4	30m	Tissu ouvert

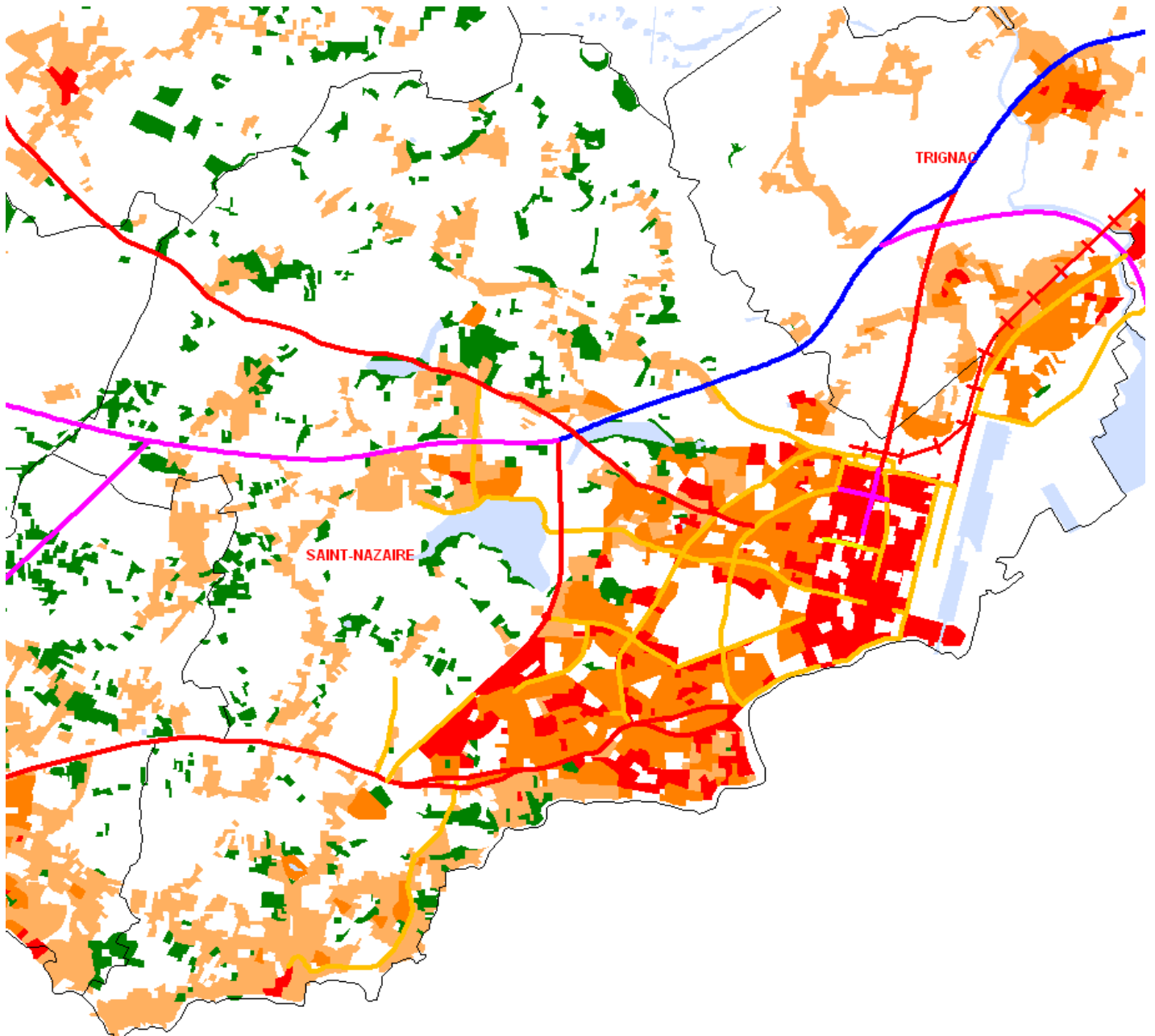
CLASSEMENT DES VOIES FERREES						
Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	DÉBUTANT	FINISSANT	Nouvelle catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	TISSU
Ligne 515000	N° 3853	490.820	494.005	3	100 m	



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CARTOGRAPHIE DU BRUIT ROUTIER

Classement à l'horizon 2015 des routes Nationales
Départementales et des voies ferrées
de Loire-Atlantique



CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE

	CATEGORIE 1
	CATEGORIE 2
	CATEGORIE 3
	CATEGORIE 4
	CATEGORIE 5

Occupation des sols	
	espace bâti
	équipements d'infrastructure d'activité
	vignes ou vergers
	forêts
	marais et tourbières
	marais salants
	eau libre

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date du

- Voie ferrée catégorie 2
- Voie ferrée catégorie 3

Source : DDTM 44 SEER/EEC
Fond de carte : BDCARTO (r) IGN